L'ABEILLE.

LA ABEILLE, MARDI, 8 AOUT 1839.

CONDITIONS:

ABONNEMENT.

[illegible]

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.—Fait de la Louisiane.—Vérité et Parodie de la Nouvelle-Orléans.—Le quarantième jour du mois de juin de l'an mil huit cent trente-neuf et le soixante trente de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

Pardevant Horace Davis, notaire public, dûment commissionné et assermenté dans et pour la ville de Nouvelle-Orléans, et le siège convenu de la Société Littéraire, dénommé et qui dépend [illegible] de l'Assemblée Législative de cet Etat, passé le 31 Janvier 1837, intitulé: Un Acte pour asseoir les Sociétés Littéraires et autorisées et pour le gouvernement d'icelles. Et la société Littéraire qui par les présentes se nomme la société sera régie et [illegible] la manière et dans la [illegible]

1o. Le nom et le titre de la dite Société sera: L'Association du Bateau à Vapeur Brillant de la Nouvelle-Orléans.

2o. Cette association est formée dans le but de faire naviguer le bateau à vapeur nommé le Brillant, de la Nouvelle-Orléans, comme bateau de passagers et de fret sur les eaux de la Louisiane, ou toutes autres eaux des Etats-Unis ou sur les côtes des Etats-Unis.

3o. Le montant du capital de cette Association est [illegible] dix mille piastres, divisé en quarante actions de huit cent piastres chacune. La totalité du [illegible] sera payée en comptant par les membres de la dite Association ([illegible] nommés, le dit montant étant le montant que le prix primitif du susdit bateau Brillant et les dépenses pour réparations et [illegible] faites au susdit bateau.

[illegible] Les noms des associés et le montant qu'ils ont [illegible] dans cette société limitée est comme suit:

1 Duncan F. Hennen, de la paroisse de l'Ascension, pour trois actions, deux mille quatre cent piastres [illegible] $2,400

2 Henry McCall de la susdite paroisse, pour trois actions, deux mille quatre cent piastres [illegible] 2,400

3 John Shiell, de la Nouvelle Orléans, pour trois actions, deux mille quatre cent piastres [illegible] 2,400

4 Christopher Adams, fils, de la Nouvelle Orléans, pour trois actions, deux mille quatre cent piastres [illegible] 2,400

5 William Hamilton Avery, de la Nouvelle Orléans, pour trois actions, deux mille quatre cent piastres [illegible] 2,400

6 John Stephen Duval, de la paroisse de l'Ascension, pour deux actions, mille six cent piastres [illegible] 1,600

7 John S. Armand, de la susdite paroisse, pour deux actions, mille six cent piastres [illegible] 1,600

8 Paul Hebert, de la paroisse d'Iberville, pour une action, huit cent piastres [illegible] 800

9 Aaron Hart, de Pittsburg, pour dix [illegible] actions, treize mille six cent piastres [illegible] 13,600

[illegible] $32,000

[illegible]

[illegible]

[illegible]